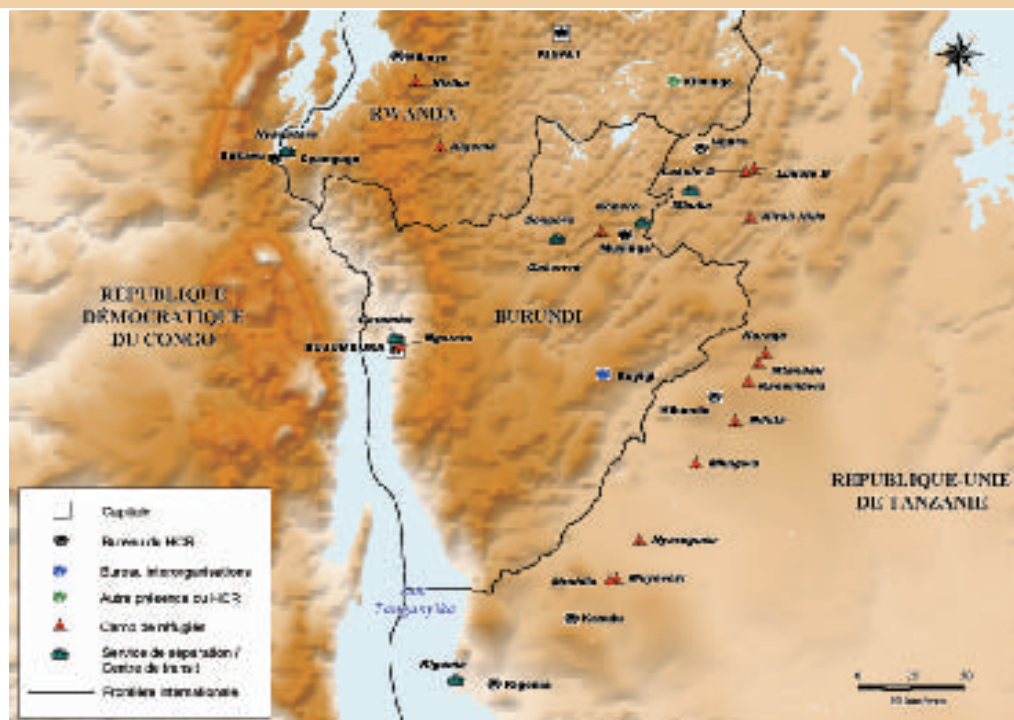


Burundi

Objectifs principaux

- Aider le Gouvernement du Burundi à se doter d'une législation nationale sur les réfugiés, en vue de garantir une protection et une assistance matérielle aux demandeurs d'asile.
- Promouvoir une coexistence harmonieuse entre les réfugiés et les communautés autochtones qui les accueillent.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des Burundais réfugiés en Tanzanie, en République démocratique du Congo (RDC), en République du Congo et dans d'autres pays d'asile et œuvrer au rapatriement librement consenti des individus réfugiés au Burundi. Aider les autorités burundaises à prodiguer une assistance aux rapatriés qui regagnent spontanément l'est et le sud du pays, et aux rapatriés en provenance d'autres pays voisins.
- Contribuer à améliorer les conditions de vie des déplacés et des personnes vulnérables dans les zones de retour massif – afin de favoriser la coexistence pacifique des rapatriés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des communautés autochtones de ces régions.



Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2003	Déc. 2003
Réfugiés congolais (RDC)	27 036	39 036
Réfugiés rwandais	1 134	1 634
Réfugiés urbains	8 276	10 276
Rapatriés	47 8841	100 000
PDI assistées	20 000	30 000
Total	104 330	180 946

¹ En octobre 2002, 45 684 individus avaient été recensés comme étant des rapatriés.

Total des besoins : 6 691 466 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

Les institutions politiques prévues par l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha ont été instaurées comme convenu, puisque le pays possède à présent une Assemblée nationale et un Sénat. Une étape importante a donc été franchie en direction de la paix et le HCR a été en mesure d'envisager le rapatriement progressif des Burundais réfugiés en Tanzanie. En mars, le rapatriement librement consenti, facilité par le HCR, a

débuté, conformément aux recommandations de la Commission tripartite représentant le Gouvernement de la Tanzanie, le Gouvernement du Burundi et le HCR. En octobre, quelque 45 684 rapatriés avaient été recensés. Le HCR a facilité le retour de 26 534 de ces individus, précédemment hébergés dans des camps de réfugiés en Tanzanie. 19 150 autres personnes, réfugiées dans différentes régions de la Tanzanie et dans d'autres pays voisins, ont spontanément regagné le Burundi. En dépit de quelques progrès politiques, l'Assemblée nationale n'a pas encore adopté de législation apte à accélérer sensiblement le processus de paix. L'Assemblée n'a notamment pas adopté de législations relatives au génocide, à l'immunité provisoire des dissidents politiques qui rentrent au pays ou à l'institution d'une Commission pour la vérité et la réconciliation.

C'est donc dans un climat d'incertitude que le Gouvernement provisoire et différents protagonistes du conflit ont entamé des pourparlers, avec l'appui de la communauté internationale et des chefs d'État de la sous-région (Gabon et Tanzanie), et la médiation de l'Afrique du Sud. En août 2002, le Gouvernement du Burundi et le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), qui était impliqué dans le conflit, ont signé un mémorandum d'accord. D'autres parties au conflit se sont senties exclues de ce mémorandum, ce qui a provoqué le déplacement de plus de 375 000 personnes vivant dans 211 sites éparpillés à travers le pays.

L'absence de cessez-le-feu demeure le principal obstacle à la paix et au redémarrage effectif d'une coopération bilatérale et multilatérale, financée par les contributions

annoncées lors des tables rondes sur le Burundi, organisées à Paris et à Genève en 2000 et 2001. L'économie burundaise, déjà affaiblie par neuf ans de guerre, est gravement atteinte. En ce qui concerne les principales cultures vivrières, la récolte a certes été satisfaisante mais la production agricole dans son ensemble a souffert des déplacements de population ; en outre, un certain nombre d'autres facteurs ont contribué à l'instabilité générale du pays et au marasme économique. La majorité de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et plus d'un million deux cent mille personnes vivent dans un état d'extrême pauvreté. La dépréciation de la devise burundaise, dévaluée de 20 pour cent, a dramatiquement fait chuter le pouvoir d'achat des gens du commun.

Le HCR n'a recensé que 527 demandeurs d'asile supplémentaires en provenance du Sud-Kivu (RDC), bien



Activités génératrices de revenus pour les réfugiés rwandais du camp de Ntamba. A. Hollmann / HCR

que cette région souffre d'une instabilité chronique et que des affrontements y aient récemment éclaté. Parallèlement, le Gouvernement du Rwanda fait pression sur les autorités burundaises pour que celles-ci rapatrient les réfugiés congolais d'origine Banyamulenge.

Contraintes

En l'absence de paix durable, il a été impossible de s'en tenir à un plan d'action à long terme. Le HCR a été contraint de réviser ses plans à maintes reprises, afin de tenir compte de l'évolution de la situation. Le Gouvernement burundais et les autres protagonistes du conflit n'ont toujours pas conclu d'accord de cessez-le-feu, avec les conséquences que l'on imagine sur la situation politique et les conditions de sécurité dans l'ensemble du pays. L'insécurité ambiante, notamment dans les régions méridionales et orientales, a empêché la mise en œuvre des opérations visant à faciliter le rapatriement et la réinsertion dans ces régions.

Stratégie

Protection et solutions

Afin de mieux préparer son programme d'assistance aux réfugiés, le HCR a recensé et trié les réfugiés vivant au Burundi, avec le concours des services techniques de l'État. L'opération, menée à bien dans les centres de transit de Bujumbura et de Cibitoke, n'est pas encore achevée pour les réfugiés urbains. Les autorités continueront à bénéficier d'un appui institutionnel, cette assistance prenant la forme de réunions de sensibilisation, de formations et de contributions matérielles et financières aux différents projets de protection. La Commission consultative pour les étrangers a été mise en place, de sorte que les réfugiés pourront recevoir les documents d'identité dont ils ont grand besoin. Le HCR a aidé le Ministère de l'Intérieur à s'atteler à l'élaboration d'une loi sur l'asile. Le HCR prévoit également d'aider le ministère à créer un groupe opérationnel, qui se chargera des affaires relatives aux réfugiés.

Assistance

Le HCR appuiera activement le Gouvernement dans ses efforts pour rédiger une législation nationale sur les réfugiés. À cet effet, l'Organisation recrutera deux consultants au début de l'année 2003 et les chargera d'effectuer certaines recherches pour aider le Ministère de l'Intérieur dans la rédaction des textes. Les travaux des membres de la Commission tripartite pour le rapatriement des Burundais réfugiés en Tanzanie seront facilités

et renforcés par des réunions périodiques visant à garantir et à préserver le caractère volontaire du rapatriement.

Les réfugiés urbains se verront proposer des services médicaux, tandis que des soins de santé primaire seront offerts à tous les réfugiés hébergés dans des camps, et dans certains cas, aux communautés des environs. Les enfants séparés et les mineurs non accompagnés bénéficieront d'une assistance spéciale, visant à localiser leurs proches et à faciliter le regroupement familial. En collaboration avec les autorités locales, le HCR s'efforcera de trouver des parents adoptifs appropriés aux enfants dont les parents ne peuvent être localisés.

Un enseignement primaire sera dispensé aux enfants réfugiés et différentes tentatives seront effectuées pour placer les enfants réfugiés dans les écoles du pays ; le HCR tentera notamment de faire modifier le programme scolaire de la RDC, de sorte qu'il puisse être dispensé dans les écoles de Bujumbura. Le HCR aidera les autorités à réhabiliter les structures éducatives et sanitaires existantes. L'Organisation aidera également à localiser des zones adéquates et si nécessaire à remodeler le paysage, afin de créer des conditions propices à un rapatriement volontaire durable dans les zones de retours massifs. L'autonomie des réfugiées sera renforcée par le biais d'activités génératrices de revenus et de cours d'alphabétisation pour adultes. Après avoir été réactivés, les transports et la logistique seront structurés de façon plus rationnelle, en vue de faciliter l'exécution uniforme de toutes ces activités.

Effet escompté

Le HCR entend contribuer au processus global de réconciliation et de paix au Burundi et favoriser l'ancrage d'une culture orientée sur le respect des droits de l'homme dans le pays. À longue échéance, une telle culture facilitera la coexistence pacifique des différentes communautés. Le HCR œuvrera, en étroite liaison avec le Gouvernement, à l'adoption d'une législation sur les réfugiés. Les conditions d'asile offertes aux réfugiés en seront ainsi améliorées.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2003, l'Organisation opérera à partir de Bujumbura, avec le concours d'un bureau extérieur situé à Muyinga. Le programme sera géré par cinq fonctionnaires internationaux, 36 collaborateurs nationaux et quatre VNU.

Coordination

Les activités humanitaires entreprises par les différentes institutions des Nations Unies au Burundi sont coordonnées par le Coordonnateur Résident des Nations Unies. Toutes les organisations humanitaires sont membres du groupe de contact, qui se réunit chaque semaine pour débattre de la situation humanitaire dans le pays. L'OCHA se charge de rassembler et de diffuser les informations. Le HCR et l'UNICEF se rencontrent régulièrement pour discuter des activités qu'il convient de mener en faveur des mineurs non accompagnés rapatriés. Les deux organisations signeront un mémorandum d'accord. Depuis janvier 2002, la distribution des denrées alimentaires aux réfugiés et aux rapatriés et les activités d'approvisionnement font l'objet d'une coopération entre le HCR et le PAM, suivant des modalités définies dans un mémorandum d'accord.

Le HCR continuera de travailler avec l'OHCHR sur les affaires liées aux réfugiés et aux rapatriés, à l'occasion de réunions ou de sessions de formation. L'Organisation poursuit également sa collaboration avec le Ministère de la Réinsertion et de la Réinstallation des déplacés et rapatriés (MRRDD). Le HCR et le MRDD mènent actuellement un projet essentiellement destiné à assurer l'accueil et la protection physique des rapatriés qui regagnent leur commune d'origine. En ce qui concerne les affaires liées aux réfugiés, le HCR poursuit sa coopération avec le Ministère de l'Intérieur et les institutions qui sont placées sous sa supervision, comme la Police de l'Air et des Frontières (PAFE). Une commission consultative pour les étrangers, chargée des questions de réfugiés, a été instituée par décret ministériel.

Bureaux

Bujumbura

Muyinga

Ruyigi (bureau interorganisations)

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Bureau des projets de l'éducation (BPE)

Direction provinciale de l'agriculture et de l'élevage

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux

Ministère de la Réforme institutionnelle et des Droits de l'Homme

Ministère de la Réinsertion et de la Réinstallation des déplacés et des rapatriés

Ministère de la Santé publique

Ministère de l'Action sociale et de la Promotion de la Femme

Office de l'Intérieur et de la Sécurité publique

Police de l'Air, des Frontières et des Étrangers

ONG

Agence de coopération et de recherche pour le développement

Association burundaise pour le bien-être familial

Austrian Relief Programme

Conseil norvégien pour les réfugiés

International Law Group

INTERSOS

La Ligue Iteka

Réseau des citoyens

Autres

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

ETRAGAM

Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics

SOBIMAC

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	531 344
Abris/autres infrastructures	620 000
Activités génératrices de revenus	62 500
Appui opérationnel (aux partenaires)	283 034
Assainissement	93 000
Assistance juridique	409 484
Besoins domestiques	759 516
Eau (à usage domestique)	223 370
Education	547 000
Production vivrière	75 000
Santé	395 200
Services communautaires	277 000
Transport/logistique	950 000
Vivres	13 596
Total des opérations	5 240 044
Appui au programme	1 451 422
Total	6 691 466